



Commune  
d'AMPUS

Délibération N°2018-039

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le douze juin, à 20 heures 30,  
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session  
ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.  
Présents : Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ,  
Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ,  
Virginie MICHEL, Maylis COSTAMAGNO, Fabien MICHEL.

Excusé :

Absentes : Laurence COLLADO et Nathalie FORESTIER

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15    Nombre de membres présents : 13    Nombre de Suffrages exprimés : 13

### CESSION DU PLATEAU SPORTIF DE MUSCULATION DE PLEIN AIR DE L'EGLISSONNE DIT MUSCU-CENTER

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 27 Juin 2001, la commune a approuvé l'installation d'un plateau sportif de musculation de plein air à l'Eglissonne.

Cet équipement étant à ce jour très peu utilisé, le Maire propose de le vendre pour la somme de 5 000€.

Le Maire précise qu'un projet d'aménagement des abords de la salle Maurice MICHEL approuvé par délibération n°2018-030 du 10 Avril 2018 doit remplacer ce muscu-center.

La Commune d'Hyères dans le Var se propose de racheter les modules de l'espace fitness et de réaliser le démontage de la structure.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à vendre les modules de l'espace fitness pour un montant de 5 000€,
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,
- PRECISE qu'un titre de recette sera établi au compte 778 du Budget Communal.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

